



ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

**ARRÊTÉ** portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des allocations pour perte d'emploi des anciens administrés civils ou militaires de l'armée de l'air.

*Du 22 janvier 2007*

NOR D E F L 0 7 0 0 1 4 3 A

---

*Classement dans l'édition méthodique* : BOEM 160.11.

*Référence de publication* : JO n° 37 du 13 février 2007, texte n° 6 ; JO/43/2007.

---

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.  
Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique Référence de publication ci-dessus.